

# COURS ENTRAINEURS NIVEAU I

## COURS SPÉCIFIQUES MONITEUR SPORTIF INITIATEUR EN VOLLEY-BALL 2019 – 2<sup>ème</sup> SESSION

### DESCRIPTION :

Cette formation de 60,5h comprend :

- 32,5h d'activités en présentiel
- 8h d'activités en non-présentiel (module Basic en ligne, séances de cours en ligne, travaux)
- 10h de stage en contexte (avec son équipe, supervision assurée par un membre de la CFEVB) ou en compagnonnage (avec l'équipe d'un maître de stage)

La maquette de formation est disponible dans les pages suivantes.

Les candidats porteurs du brevet animateur sont automatiquement dispensés des modules correspondant (16h).

Cette formation spécifique constitue la dernière phase du processus conduisant à l'obtention du brevet Moniteur Sportif Initiateur en volley-ball, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui donne accès à la carte de coach C.

### CONDITIONS GENERALES :

- Etre âgé de 17 ans et avoir atteint l'âge de 18 ans à la fin de la formation.
- Etre affilié dans un club de la FVWB ou toute autre fédération de volley-ball.
- Avoir réussi au préalable les cours généraux Moniteur Sportif Initiateur organisés par l'ADEPS – Voir le site : <http://www.sport.cfwb.be/index.php?id=4106>

- Si aucune dispense est accordée parmi les modules ‘volley-ball’, s’acquitter d’un droit d’inscription de 180€ (pour les candidats dispensés du module 1<sup>ers</sup> soins en milieu sportif <sup>1</sup> ou qui décident d’effectuer cette formation en dehors des activités proposées par la FVWB) ou de 220€ (pour les candidats qui ne sont pas dispensés de ce module et qui décident de le suivre lors d’une des journées organisées au siège de la FVWB – Beez - par la FFBS <sup>2</sup>), à verser pour le 15/10/19 sur le compte de la FVWB (BE16 0353 2657 3274 - GEBABEBB). Ces montants comprennent les 15€ pour l’homologation ADEPS.
- Si elle n’a pas encore été réalisée, finaliser le module Basic<sup>3</sup> avant la participation au premier cours en présentiel et apporter une copie de l’attestation délivrée à l’issue du parcours de formation en ligne.
- Veiller à atteindre au moins 80% de présences (sur l’ensemble des cours en présentiel faisant partie du programme de la formation MSIn volley-ball à réaliser).
- Participer **obligatoirement** aux modules CS 1.2.6 (3h en présentiel) et CS 1.2.8 (1,5h).
- Effectuer les stages en respectant les modalités fixées<sup>4</sup>.
- Se référer au cahier des charges pour prendre connaissance des conditions de réussite et du mode de délibération<sup>5</sup>.

**Pour toutes les activités, prévoir une tenue de sports  
avec des semelles non marquantes**

<sup>1</sup> Cette formation de 8h en présentiel est obligatoire pour obtenir le brevet MSIn. Différents opérateurs de formation sont reconnus par l’ADEPS : Ligue Francophone Belge de Sauvetage -

<http://www.lfbs.org/fr/formation-58f8bd1267f0c.html>; Association des Etablissements Sportifs -

<https://www.aes-asbl.be/formation-rcp-reanimation-cardio-pulmonaire-et-dea-defibrilateur-externe-automatique/>  
<sup>2</sup> Une session du module 1<sup>ers</sup> soins en milieu sportif ne sera organisée au siège de la FVWB, à Beez, que si un nombre minimum de 10 personnes intéressées est atteint.

<sup>3</sup> Les candidats qui ont déjà effectué la formation Basic et/ou qui ont obtenu le brevet Animateur en volley-ball sont dispensés des trois modules en ligne qui la composent. Pour les autres, après la réception des documents d’inscription (fiche d’inscription dûment complétée + preuve de paiement), la CFEVB enverra par email les instructions et le lien informatique qui leur permettront d’effectuer la formation Basic, avec l’aide éventuelle d’un référent.

<sup>4</sup> Les consignes relatives à la réalisation du stage sont transmises automatiquement par la CFEVB aux candidats dès qu’ils ont réussi l’ensemble des autres modules.

<sup>5</sup> Lorsqu’ils seront en ordre d’inscription, les candidats recevront automatiquement par email le cahier des charges de la formation MSIn volley-ball. Ce dernier décrit les modalités de formation (cours, évaluations, ...). Il peut également être obtenu sur simple demande à la responsable administrative de la CFEVB.

TITULAIRE DU COURS :

Marc CLOES  
Responsable de la formation des entraîneurs  
Cellule de Formation des Entraîneurs de Volley-Ball (CFEVB)  
FVWB  
rue de Méry, 4  
B-4130 Esneux  
+32(0)4/380.18.22  
+32(0)496/73.38.58  
[marc.cloes@skynet.be](mailto:marc.cloes@skynet.be)

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE - CONTACT :

Alexandra SEPP  
Responsable administrative de la formation des entraîneurs  
Cellule de Formation des Entraîneurs de Volley-Ball (CFEVB)  
FVWB  
rue de Namur, 84  
B-5000 Namur (Beez)  
+32(0)81/26.09.02  
[coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be)

CHARGES DE COURS :

Maxime BURETTE  
Nicolas BODARD  
Francis DEVOS  
Christian DIDEMBOURG  
Nicolas DUPONT  
Fabrice FOSSEPRÉ  
Frédéric SERVOTTE  
Zoé LACROSSE  
Pierre VANSPAUWEN

Equipe de maîtres de stage et/ou superviseurs  
dont la liste sera communiquée à l'issue de la formation

### Contenu de la formation Moniteur Sportif Initiateur Volley-ball

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires	Thématique 5 Ethique et déontologie
<u>Module CS 1.1.1</u> L'ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.2.1</u> Détection des principales erreurs pédagogiques 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.3.1</u> Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball 6 heures	<u>Module CS 1.4.1</u> Principes de base de l'échauffement et du stretching 2 heures	<u>Module CS 1.5.1</u> Ethique et hygiène en volley-ball 2 heures
<u>Module CS 1.1.2</u> Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB 0,5 heure {0,5}	<u>Module CS 1.2.2</u> Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu 3 heures {3}	<u>Module CS 1.3.2</u> Description et utilité des formes de jeu : 1c1, 2c2, 3c3 3 heures		
<u>Module CS 1.1.3</u> Informations pratiques sur l'arbitrage en volley-ball 2 heures {0,5}	<u>Module CS 1.2.3</u> Principes d'action méthodologiques appliqués au volley-ball 3 heures	<u>Module CS 1.3.3</u> Liens entre les formes de jeu : 3c3, 4c4, 6c6 4 heures		
	<u>Module CS 1.2.4</u> Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball 6 heures	<u>Module CS 1.3.4</u> Evolution des organisations de jeu en 6c6 2 heures		
	<u>Module CS 1.2.5</u> Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball 3 heures			
	<u>Module CS 1.2.6</u> Analyse réflexive de sa pratique <b>6 heures (3)</b>			
	<u>Module CS 1.2.7</u> Utilisation de la vidéo dans l'initiation du joueur 1,5 heure			
	<u>Module CS 1.2.8</u> Habilité motrice de l'entraîneur au service de l'apprentissage <b>1,5 heure</b>			
	<u>Module CS 1.2.9</u> Utilisation de l'exercice ouvert en volley-ball 4 heures			
	<u>Module CS 1.2.10</u> Stage 10 heures (10)			

Animateur : 16h (4h np)

Complément Moniteur Sportif Initiateur : 44,5h (14h np)

Total : 60,5h (18 np)  
np : non-présentiel  
{n} : support en ligne  
(n) : travaux, cours inversés, stages

**Présence obligatoire**

**COURS SPÉCIFIQUES**  
**MONITEUR SPORTIF INITIATEUR**  
**EN VOLLEY-BALL**  
**2019 – 2<sup>ème</sup> SESSION**  
**CALENDRIER DES ACTIVITES**

Date	Heure	Lieu	Modules	Formateur	Taches
Ve 18/10/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.1.1 – L’ABC des règles en vigueur au sein de la FVWB	Module Basic	Module en ligne
Ve 18/10/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.2.1 – Détection des principales erreurs pédagogiques	Module Basic	Module en ligne
Ve 18/10/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.2.2 – Motricité générale et spécifique ; tactique et technique ; approche des formes jouées et du jeu	Module Basic	Module en ligne
Sa 19/10/19	09h00-12h00	Salle de cours ISEPK-ULiège CS du Sart Tilman allée des Sports, 4 4000 Liège	CS .1.2.3 – Principes d’action méthodologiques appliqués au volley-ball	Maxime Burette	Classe - Séminaire
Sa 19/10/19	12h00	Non présentiel	CS 1.2.6/1 – Analyse réflexive de sa pratique	Maxime Burette	Tâche - Entraînement à filmer et analyser
Je 31/10/19	Individuel	Non présentiel	CS 1.1.3/1 – Informations pratiques sur l’arbitrage en volley-ball	Vidéo en ligne	Module vidéo
Je 31/10/19	19h00-22h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.4/1 – Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball	Francis Devos Nicolas Dupont	Terrain - Pratique
Ve 01/11/19	09h00-12h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.4/2 – Développement des fondamentaux moteurs du volley-ball	Francis Devos Nicolas Dupont	Terrain – Pratique-
Ve 01/11/19	13h00-14h30	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.8 – Habileté motrice de l’entraîneur au service de l’apprentissage	Frédéric Servotte	Terrain - Pratique <b><u>Présence obligatoire</u></b>
Ve 01/11/19	14h30-16h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.4.1 – Principes de base de l’échauffement et du stretching	Pierre Vanspauwen	Terrain - Pratique
Ve 01/11/19	16h30-18h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.7 – Utilisation de la vidéo dans l’initiation du joueur	Maxime Burette	Terrain - Pratique
Ve 01/11/19	19h00-22h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.6 – Analyse réflexive de sa pratique	Maxime Burette	Classe-Correction / Améliorations <b><u>Présence obligatoire</u></b>

Sa 02/11/19	09h00- 12h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.5 – Développement des habiletés technico-tactiques du volley-ball	Francis Devos	Terrain - Pratique
Sa 02/11/19	13h00- 16h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.3.2 – Description et utilité des formes de jeu : 1c1, 2c2, 3c3- Liens entre les formes de jeu :3c3, 4c4, 6c6	Francis Devos Nicolas Dupont	Terrain - Pratique
Sa 02/11/19	16h30- 18h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.5.1 - Ethique et hygiène en volley-ball	Zoé Lacrosse	Classe - Séminaire
Sa 02/11/19	19h00- 22h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.2.9 – Utilisation de l'exercice ouvert en volley-ball	Nicolas Dupont Francis Devos	Terrain - Pratique
Di 03/11/19	09h00- 12h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.3.1/1 – Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Di 03/11/19	13h00- 16h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.3.1/2 – Les habiletés techniques fondamentales du volley-ball	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Di 03/11/19	16h30- 18h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.1.3/2 – Informations pratiques sur l'arbitrage en volley- ball	Christian Didembourg	Classe - Séminaire
Di 03/11/19	19h00- 22h00	Chaussée de Boondael 218 1050 Bruxelles	CS 1.3.4 – Evolution des organisations de jeu en 6c6	Nicolas Bodard	Terrain - Pratique
Sa 23/11/19	Individuel	Non-présentiel	CS 1.1.2 – Droits et devoirs de l'entraîneur au sein de la FVWB	Diaporama transmis en octobre par mail	Tâche - Clôture du suivi (Fabrice Fossepré)
Individuel	Individuel	Individuel	CS 1.2.10 - Stage	Maîtres de stage/Superviseurs	Terrain - Pratique

Sa 30/11/19	09h00- 14h00	Salle de cours ISEPK-ULiège CS du Sart Tilman allée des Sports, 4 4000 Liège	Examen session 1	Marc Cloes	Examen
Sa 31/08/19	09h00- 14h00	Salle de cours ISEPK-ULiège CS du Sart Tilman allée des Sports, 4 4000 Liège	Examen session 2	Marc Cloes	Examen

**COURS SPÉCIFIQUES**  
**MONITEUR SPORTIF INITIATEUR**  
**EN VOLLEY-BALL**  
**2019 – 2<sup>ème</sup> SESSION**  
**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

à renvoyer au secrétariat de la FVWB

par la Poste (rue de Namur, 84 à 5000 BEEZ) ou par Email ([coachs@fvwb.be](mailto:coachs@fvwb.be))

pour le **15/10/19 au plus tard**

(si nécessaire, prévoir +/- 4h pour valider la formation Basic !!!!)

1. Compléter :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse e-mail : .....@.....

Téléphone : ..... Date de naissance : .....

Club : ..... Licence n°.....

2. Calculer le montant de l'inscription (entourer les chiffres adéquats):

	Oui	Non
J'ai une attestation confirmant avoir réalisé le module Basic (ne concerne pas les titulaires d'un brevet Animateur VB)	0€	5€
J'ai un brevet Animateur VB	0€	35€
Je m'inscris à un module « 1 <sup>ers</sup> soins » organisé à Beez (FVWB)	40€	0€
Je m'inscris à la formation MSIn	140€	
Total des deux colonnes		

3. Verser le montant sur le compte de la FVWB : BE16 0353 2657 3274 – GEBABEBB

**Communication obligatoire lors du paiement : « MSIn 2019/2 + Nom + Prénom »**

4. Joindre :

- a) Une copie de l'attestation de réussite des cours généraux ADEPS MSIn
- b) Une copie de l'attestation de validation du module Basic ou du brevet Animateur volley-ball (pour ceux qui demandent la dispense des modules déjà réussis)
- c) La preuve de paiement du montant de l'inscription